

VELORA PRESTIGE
au capital de 1000 euros
Siège social : 25 B RUE ALPHONSE
KARR 75019 PARIS
Numéro 934406893 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 20/10/2025

Le 20/10/2025
À 10H30

Les Actionnaires de la Société *VELORA PRESTIGE* se sont réunis au *Siege Social* de la société en Assemblée générale sur convocation faite par le *Président* adressé par *lettre simple*.

L'Assemblée générale est présidée par *FOFANA MOUSSA IBRAHIM* (le "Président de séance"), en sa qualité de *Président*.

Le Président de Séance constate que les Actionnaires présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- *Changement de dénomination social*
- *Changement de l'objet social*
- *Changement de siège social*
- *Modification corrélative des statuts ;*
- *Questions diverses.*

Les Actionnaires reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment :

- *Le texte des résolutions proposées ;*
- *Les statuts de la société.*

Les Actionnaires reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION – CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIAL

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société, qui sera désormais '3 SOLUTION AUTO' en remplacement de l'ancienne dénomination sociale 'VELORA PRESTIGE », à compter du 01/10/2025.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Actionnaires, à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION – CHANGEMENT DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblé des actionnaires décide de changer l'actuel objet social, "Transport de personnes par véhicule de transport avec chauffeur (V.T.C), activité de conciergerie" , par "Achat et vente de véhicule, location de véhicule et dépannage auto"

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Actionnaires, à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION – CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblé des actionnaires décide de changer l'actuel siège social, '25 B RUE ALPHONSE KARR, 75019 PARIS", par "4, rue Botzaris, 75019 PARIS"

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Actionnaires, à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION - POUVOIR

L'assemblée des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Actionnaires, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Actionnaires.

Le Président - Actionnaire
FOFANA Moussa Ibrahima

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'M' intertwined, with a horizontal line at the bottom.